

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-102

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE – CHEMIN DE L'ARTAUDE – PARCELLE CADASTREE AV n° 280**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Bérénice BONNAL à Cécile GOMEZ  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER  
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND  
Bernard PEZERY à Yves PARENT  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Mme Geneviève DROMSON

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre du projet d'élargissement et de réaménagement du chemin de l'Artaude, des cessions foncières s'avèrent nécessaires pour la sécurité des usagers et l'aménagement d'une voie verte dans la partie supérieure de la voie.

Tel est le cas de la parcelle cadastrée AV n° 280 située côté Ouest du chemin pour une superficie de 11 m<sup>2</sup> (supplémentaires) et dont les propriétaires ont donné leur accord pour procéder à une cession à 1 € symbolique au bénéfice de la Commune :



Il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur le bien-fondé de cette transaction à 1€ symbolique,

D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :

27 SEP. 2016

Publié ou notifié le :

27 SEP. 2016

Le Maire,

